



**Ville d'Angoulême**  
**Extrait du registre des délibérations**

**Collège et Patrimoine - Participation de la Ville d'Angoulême au dispositif du  
Conseil Général**

DE20141006_25	Conseil municipal du 6 octobre 2014
Rapporteur : Samuel CAZENAVE	Télétransmise à la Préfecture le 08 OCT. 2014 Affichée le 8 octobre 2014

L'an deux mille quatorze le six octobre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 18 septembre 2014

**Membres présents :**

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, Mme LEGRAND, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. LE MAUFF, M. CHUPIN, Mme GUINANDIE, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, Mme COUTANT

**Ont donné procuration :**

- Mme LASBUGUES à Mme CHAUVET
- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- M. LAVAUD à M. PAIN

Secrétaire de séance : M. Samuel CAZENAVE

Certifié exécutoire  
Pour le Maire,  
Le(La) Directeur(rice) Général(e)  
Adjoint(e)

**Collège et Patrimoine - Participation de la Ville  
d'Angoulême au dispositif du Conseil Général**

Vie Culturelle  
id : 553

Conseil municipal  
6 octobre 2014

25

Rapporteur : Samuel CAZENAVE

L'accès de tous à la culture, et en particulier des jeunes, constitue une priorité des actions culturelles départementales et municipales.

Le Conseil Général de la Charente maintient son dispositif « Collège et patrimoine » en direction de jeunes afin de donner l'opportunité aux collégiens de découvrir la diversité du patrimoine charentais. Depuis 2013, la Ville y collabore via le Musée d'Angoulême et le Musée du Papier.

Inscrit dans la démarche mise en place par le Ministère de la Culture d'un « accès de tous les jeunes à l'art et à la culture », ce dispositif prend la forme d'un livret regroupant les offres de visite adressé à chaque collège charentais. Le coût des sorties pédagogiques, transports inclus, sera pris en charge intégralement par le Conseil Général.

Afin de formaliser ce partenariat qui compte également la Direction départementale des services de l'Éducation nationale en Charente et la Direction régionale des affaires culturelles, une convention par structure a été rédigée par le Département.

Aussi, je vous propose d'approuver la participation de la Ville au dispositif et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions jointes : une pour le Musée d'Angoulême et une pour le Musée du Papier.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal le dit jour  
6 octobre 2014  
Pour extrait conforme,  
P/Le Maire,  
l'Adjoint



